

Fiche de familiarisation

Date : / / 20....

Nom/prénom de l'enfant :

Age lors de la familiarisation :mois/an(s) ;

Le quotidien :

- **Le repas** : Le repas doit être un moment de détente, de plaisir et de convivialité, tenant compte de l'âge de l'enfant, de ses besoins et de ses goûts.

Biberon :ml ; lait maternelle ; lait maternisé ;

Chaud ; froid ; température ambiante

Toutes les heures ou horaires des biberons

Repas diversifié

A bras ; A table ; en chaise haute ; autre :

Verre ; timbale ; autre :

Habitude ou interdit alimentaire :

.....
.....

- **Le sommeil** : Les habitudes de sommeil et rituels de l'enfant sont important pour bien dormir.

Le matin (horaires) : ; l'après-midi h(horaires) :

Doudou ; tétine ; turbulette ; veilleuse ; musique ; obscurité ; lumière du jour ; autre :

lit à barreaux ; lit bas ; autre :

- **L'acquisition de la propreté** : Elle est liée au développement psychomoteur de l'enfant et son acquisition est variable d'un enfant à l'autre. L'apprentissage doit se faire en souplesse et en étroite collaboration entre parents et assistante maternelle.

Couche ; sous-vêtement ; pot ; réhausseur ; wc ; autre :

Lingettes ; liniment ; eau micellaire ; savon/gant de toilette ; autre :

- **L'enfant aime** : Les promenades, activités et sorties éveillent l'enfant et stimulent sa curiosité quand elles sont adaptées à son rythme et à son âge.

Les promenades ; Les activités manuelles ; Les livres ; Les comptines ;

Les jeux (puzzles, memory...) ; autre :

➤ **Les parents ou l'assistant(e) maternel(le) s'engagent à fournir :**

	Assistant(e) maternel(le)	Parents
Lit		
Draps		
Transat		
Chaise haute		
Landau		
Parc		
Poussette		
Jeux		
.....		
.....		

	Assistant(e) maternel(le)	Parents
Pot		
Siège auto		
Couches		
Produits toilette		
Biberons		
Vêtements		
Lait maternité		
Repas		
.....		
.....		

▪ Divers (à préciser) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour permettre à l'assistante maternelle de mieux répondre aux demandes de l'enfant, les parents doivent communiquer toutes les informations qu'ils souhaitent et qui semblent nécessaires pour assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant. Toutes évolutions/changement dans le quotidien de l'enfant, doit être communiqué à l'assistant(e) maternel(le) afin qu'il/elle puisse s'occuper de l'enfant dans les meilleures conditions possibles en fonction de l'évolution de l'enfant et ce jusqu'à la fin de l'accueil.

L'assistant(e) maternel(le) est tenu(e) : d'observer beaucoup de discrétion par rapport aux informations qu'il/elle détient concernant la vie privée de l'enfant et de sa famille (obligation du secret professionnel).